



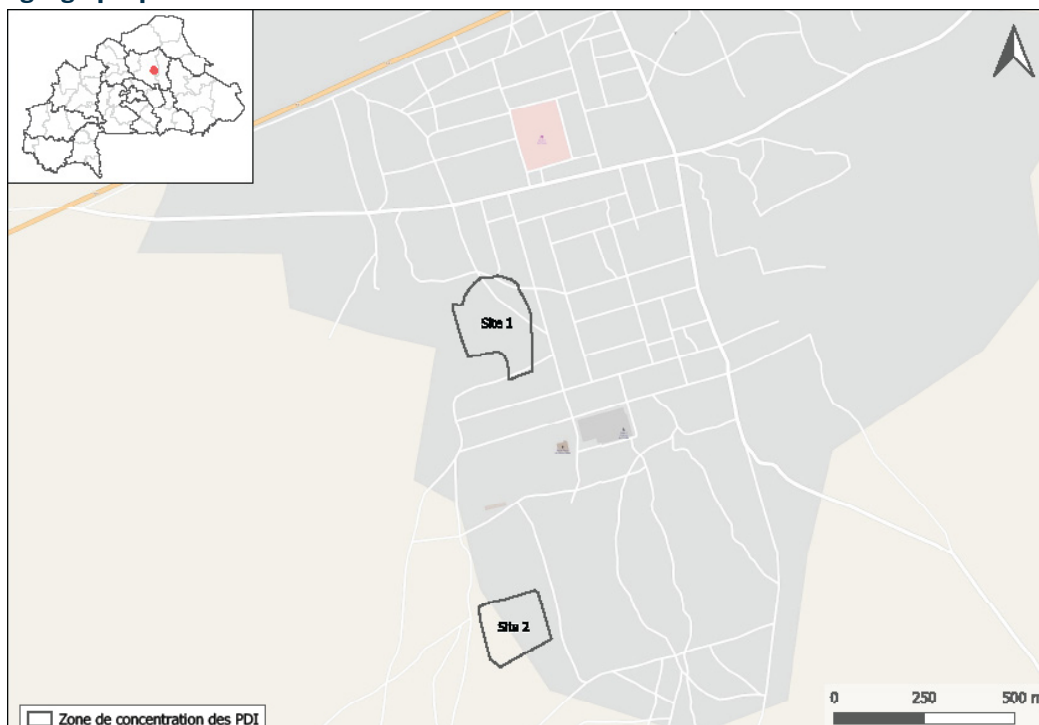
INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Depuis le début 2019, une intensification des attaques des groupes armés dans les villages du nord-est du Burkina Faso a provoqué une détérioration des conditions sécuritaires et une dégradation du tissu économique et des moyens de subsistance des populations vivant dans la zone¹. En résulte une augmentation rapide du nombre de personnes déplacées internes (PDI) dans le pays. Ainsi, on dénombre un total de 1 423 378 PDI au Burkina Faso en août 2021².

Ce phénomène a eu pour conséquence une hausse démographique importante dans plusieurs villes des régions considérées comme en crise humanitaire du Burkina Faso, y compris dans des zones où les conditions sécuritaires sont extrêmement volatiles. Les modalités d'installation des personnes déplacées sont très variées: sites spontanés et sites aménagés (regroupés sous l'appellation de sites d'accueil temporaires (SAT)), ou encore intégration au tissu urbain au sein des communautés non déplacées. De plus, les communautés déplacées s'installent souvent dans des secteurs caractérisés par des conditions socioéconomiques très précaires, et s'implantent sans autorisation ou propriété sur les terres. En résulte une importante pression sur les conditions de logement et d'accès à la terre dans les zones d'accueil.

REACH a réalisé entre le 1er et 09 Septembre 2021 une collecte de données auprès d'informateurs clés (IC) au niveau des deux sites aménagés de la ville de Pissila dans la région du Centre-Nord. L'objectif était de renseigner la stratégie du cluster abri et du sous cluster LTB, en matière de conditions de logement, d'accès aux AME et de LTB. Cinq entretiens avec des IC ont été réalisés sur chaque site. Les résultats obtenus sont présentés au niveau de la ville de Pissila, pour les deux sites couverts.

Carte 1. Couverture géographique de la collecte de données



1 REACH, [Suivi de la situation humanitaire dans la zone des trois frontières](#), 2019-2021.

2 Conseil National de Secours, d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), [Situation des](#)

Tableau 1. Nombre d'IC enquêtés par site

	Nombre d'IC enquêtés
Site 1	5
Site 2	5

Tableau 2. Rôle des IC interrogés au sein de la communauté

	Nombre d'IC enquêtés
Membre du comité de gestion des sites	7
Gestionnaire de site	2
Représentant de groupes (personnes âgées, femme)	1

Sexe des IC enquêtés dans la ville de Pissila

Homme 6/10 | Femme 4/10

Statut des IC enquêtés dans la ville de Pissila

Déplacés internes 10/10



Typologie d'installation et peuplement des abris

La localité de Pissila est située en milieu rural et fait partie de la commune de Pissila, qui compte une population de 146 671 personnes⁴ au dernier recensement général des populations. La commune accueillerait 49 992 PDI en août 2021, contre 45 204 en février 2021⁵, une augmentation probablement due à une insécurité croissante dans la commune et aux alentours.

Principaux types d'installation de la majorité des PDI rapportés par les IC au niveau des deux sites⁶

Groupé 10/10

L'ensemble des IC interrogés ont confirmé le caractère **groupé** de leur installation au niveau des deux **sites aménagés** couverts par cette évaluation. Ces deux sites communément appelés **site 1** (dit 'site HCR') et **site 2** (dit 'site HELP') abritaient respectivement 800 et 900 personnes en juin 2021, selon l'Action sociale.

Selon les informations recueillies lors de la collecte des données, une partie des PDI de la ville vivrait également de manière **dispersée** au sein de la localité et ce notamment au secteur 5, aux abords des sites. Ces ménages seraient principalement en **location** ou hébergés en **famille d'accueil**⁷.



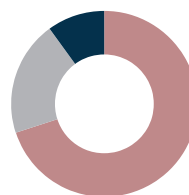
Nature et occupation des abris

Tous les IC (10/10) ont rapporté que le principal type d'abris des PDI est du type **abris d'urgence** sur les deux sites. Sur le **site 1**, ces abris sont de type Refugee Housing Unit (RHU). Lors de la collecte des données, le nombre d'individus vivant dans un même abri s'élevait en moyenne à huit personnes selon les IC.

Principaux types d'abris rapportés par les IC au niveau des deux sites⁸

Abris d'urgence 10/10

Nombre d'IC rapportant la proportion de ménages disposant de suffisamment d'espace de couchage dans l'abri pour tous leurs membres



1/10 L'ensemble
2/10 50% ou plus
7/10 Moins de 50%

D'après les IC l'espace dédié au couchage dans les abris semble relativement insatisfaisant. En effet, 7/10 IC ont indiqué que **moins de 50% des ménages disposait de suffisamment d'espace**. Cela pourrait être lié au nombre de personnes partageant un même abri, relativement élevé comparé à d'autres localités enquêtées. Les IC ont rapporté qu'une minorité de ménages PDI partageait un abri entre eux. Par manque de place, des membres de certains ménages des sites avaient dû s'installer en dehors de ceux-ci dans les zones non loties alentours.

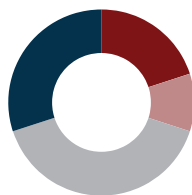


18% : pourcentage moyen de ménages partageant un abri avec un autre **ménage PDI**, selon les IC



Etat des abris (1)

Nombre d'IC rapportant la proportion des ménages de leur site vivant dans des abris endommagés lors de la collecte



2/10 L'ensemble
1/10 50% ou plus
4/10 Moins de 50%
3/10 Aucun

Lors de la collecte de données, l'état des abris semblait **plutôt satisfaisant** sur les deux sites aménagés couverts par l'évaluation. Selon 4/10 IC, moins de la moitié des ménages des sites vivait dans des abris endommagés, et 3/10 IC rapportaient que ce n'était pas le cas pour aucun des ménages. La situation des abris semblait légèrement meilleure sur le **site 1** par rapport au **site 2**, selon les IC, avec une proportion plus faible d'abris ayant été endommagés dans les mois précédant la collecte des données.

⁴ Institut national de la statistique et de la démographie, [Cinquième recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso](#), septembre 2020.

⁵ CONASUR, [Situation des personnes déplacées internes dans les communes](#), août 2021; *ibid.*, février 2021.

⁶ Réponse à choix multiples.

⁷ Données obtenues auprès d'un IC leader communautaire renseigné sur la situation des personnes déplacées dans la localité de Pissila.

⁸ Réponse à choix multiple.



🏠 Etat des abris (2)

Plus de la moitié des IC (6/10) ont rapporté que le **principal dégat** matériel constaté au niveau des abris est l'état sableux du sol. Par ailleurs, trois IC ont rapporté des dégâts comme des ouvertures dans le toit, l'absence de fenêtres et l'absence de portes. Les **principales causes** de ces dégâts étaient soit le vent, soit les termites, rapportés par respectivement 3 IC et 2 IC.

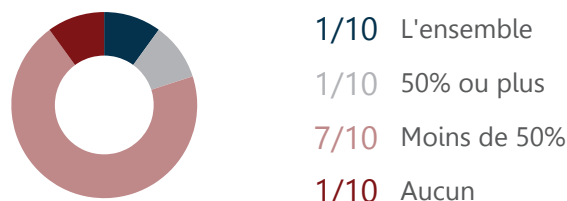
Principaux dégâts matériels constatés par les IC au niveau des abris sur les deux sites⁹

Sol en sable	6/10	
Ouvertures / fissures dans le toit	3/10	
Absence de fenêtres	3/10	
Absence de porte	3/10	

Seule une minorité d'IC (4/10) ont rapporté des difficultés pour certains ménages dans la réparation de leurs abris au cours des trois mois précédant la collecte des données. Pour ces IC, le manque de moyens financiers pour acheter du matériel de réparation (3 IC) et pour faire appel à un professionnel (1 IC) était la principale cause des difficultés de réparation.

L'**accès des ménages à l'intimité** pour l'ensemble de leurs membres semble constituer un problème important dans les **sites 1 et 2** de Pissila. En effet, la majorité des IC (7/10) a rapporté que moins de 50% des ménages disposaient de conditions d'intimité adéquates pour tous les membres dans l'abris au moment de la collecte des données.

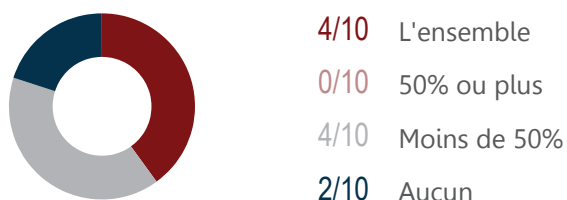
Nombre d'IC rapportant la proportion de ménages disposant de conditions d'intimité adéquates pour tous les membres dans l'abri



Ceci pourrait être dû au manque d'espace de couchage mentionné précédemment, ainsi qu'au nombre relativement élevé de personnes partageant un même abri sur les deux sites couverts par l'étude.

🏠 Environnement et accessibilité des abris

Nombre d'IC rapportant la proportion de ménages comptant des personnes à mobilité réduite avec des difficultés d'accès à l'abri ou aux infrastructures d'eau et d'assainissement de l'abri



La présence de membres à mobilité réduite au sein des ménages rencontrant des difficultés d'accès à l'abri, ainsi qu'à l'eau et à l'assainissement **ne faisait pas consensus entre les IC**. Cependant, la plupart de ceux ayant indiqué que l'ensemble des ménages rencontraient de telles difficultés étaient au site 1, ce qui pourrait indiquer une différence de situation entre les sites.

La majorité des IC (9/10) a rapporté que le principal problème au niveau des abris était le **manque d'espace fermé** pour garantir l'intimité et la protection, ce qui pourrait s'expliquer par la nature des abris d'urgence.

La moitié des IC ont également rapporté des abris non adaptés au climat et/ou situés dans une zone exposée à des risques. Par ailleurs, un **manque d'éclairage** spécifique au **site 2** a été rapporté par trois des IC interrogés sur ce site.

Principaux problèmes (hors dégâts matériels) rapportés par les IC au niveau des abris¹⁰

Manque d'espace fermé assez grand pour garantir l'intimité et la protection	9/10	
Abri non adapté au climat / situé dans une zone exposée des risques	5/10	
Manque d'éclairage dans l'abris et à proximité	3/10	

Par ailleurs, au niveau du **site 1**, un IC a rapporté que les logements et l'environnement ne disposaient pas **de services d'eau et/ou d'assainissement**. Lors de la cartographie des infrastructures réalisées au niveau de ce site, il a en effet été noté que deux des trois points d'eau y étant situés étaient non fonctionnels.

⁹ Réponse à choix multiples. Question adressée aux IC ayant déclaré que "l'ensemble" ou "plus de la moitié" des ménages vivaient dans des abris endommagés lors de la collecte de données.

¹⁰ Réponse à choix multiples.



Accès à la terre des PDI

Selon 5/10 IC, la majorité des PDI **rencontrait des difficultés** pour accéder à la terre. L'ensemble de ces IC (5/5) ont rapporté que la principale raison qui explique les difficultés d'accès à la terre est le manque de **moyens financiers**. Un de ces IC a également rapporté le manque de confiance des propriétaires terriens.

Principales raisons rapportées par les IC pour expliquer les difficultés des PDI à accéder à la terre¹¹

Manque de moyens financiers	5/5	
Manque de confiance des propriétaires terriens	1/5	

Un seul IC (1/10) a rapporté connaître des PDI **exploitant des terres**. Ces terres étaient principalement utilisées pour l'habitat et le commerce. Selon cet IC, le mode d'obtention des terres était la location ou l'achat.



Risques liés à l'accès au logement

Type d'accord d'occupation de la majorité des ménages, selon les IC

Accord formel 1/10 | Accord informel 9/10

La quasi-totalité (9/10) des IC rapporte que **l'accord informel** est le type d'accord d'occupation de la majorité des ménages dans les deux sites. L'évaluation ayant uniquement couvert les deux sites aménagés de la ville, les risques liés à l'accès au logement concernant les ménages PDI installés hors des sites (par exemple en location) n'ont pas pu être recensés.

Conflits fonciers

De la même manière, aucun IC n'a rapporté **l'existence de conflits fonciers** au niveau des deux sites d'accueil de PDI de Pissila, ce qui n'exclut cependant pas leur existence pour la population installée de manière dispersée dans la ville.



AME

Plus de la moitié des IC a rapporté que la majorité des ménages des sites n'était pas en mesure de couvrir ses besoins en articles de couchage, y compris en moustiquaires, en éclairage ainsi qu'en ustensiles de cuisine et vaisselle au cours des trois mois précédant la collecte de données.

Un besoin plus important en éclairage était signalé par les IC du **site 2**, ce qui concorde avec le manque d'éclairage précédemment mentionné sur ce site.

Principales raisons rapportées pour expliquer les difficultés de couverture des besoins en AME au cours des trois mois précédant la collecte de données¹²

Manque de moyens financiers	10/10	
Difficulté de transport pour accéder aux marchés	1/10	
Manque d'espace pour stocker les AME	1/10	

Le **manque de moyens financiers** est la principale raison des difficultés de couverture des besoins en AME au cours des trois mois précédant la collecte de données, selon les IC.



Assistance

Seuls 6/10 IC rapportaient qu'une partie des ménages avaient bénéficié d'une **assistance humanitaire en abris**. Les ménages assistés en abris auraient principalement bénéficié de distributions d'abris (5/6 IC), de matériels (5/6 IC), de réhabilitation d'abris (3/6 IC), et de formation sur la construction ou réhabilitation d'abris (1/5)¹³. Au deuxième trimestre 2021, les organisations non-gouvernementales HELP et NRC auraient en effet construit 65 abris d'urgence à Pissila¹⁴.

Selon 4/5 IC, l'ensemble des ménages aurait reçu une **assistance en AME** sur le **site 1** au cours des trois mois précédant la collecte des données. Cependant, moins de la moitié des ménages du **site 2** auraient bénéficié d'une telle assistance (4/5 IC).

Enfin, l'existence d'une assistance en LTB dans les trois mois précédant la collecte de données ne faisait pas consensus parmi les IC.

11 Réponse à choix multiples.

12 Réponse à choix multiples.

13 Réponse à choix multiples

14 [Rapport trimestriel des réalisations en abris](#), Cluster abris Burkina Faso, juillet 2021.